

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DES PRESIDENTS du 2 avril 2016 à CHATELAILLON

**Présents** : Danielle De Cock (J02), François Aubin (J03), Annie Berthoux (J05), Wilfrid Gauthier (J06), Noëlle Firmin (J07), Liliane Monteau (J08), Christine Rocher (J12), Lucienne Niogret (J15), Alain Cassart (J17), Marie-Claude Jézouin (J18), Marie-Louise Barel (J29), Jean-Luc Le Toquin (J32), Marie-Thérèse Bénéteau (J34), Christiane Jourdain (J41), Sandrine Chambaud, Jean Dol et Michelle Cassart. (17 personnes)

**Excusés** : Arlette Chauveau (J01), Rémi Chaudron (J09), Jacques Sériat (J23), Franck Berry (J35), Marie-Paule Fievre (J42).

**Absents** : Aline Dubuisson (J04), Chantal Bessière (J21), Annick Jamonneau (J25), Françoise Dousset (J26), Marie-Thérèse Robuchon (J38), Alexandre Goncalves (JS09), Frédéric Contamin (JS11), Virginie Raynaud (JS12).

Après un mot de bienvenue, la Présidente du Comité, Sandrine Chambaud rappelle l'ordre du jour de la réunion.

## **1/ Calendrier prévisionnel 2016/2017 :**

### **Révision de la fin du calendrier de l'année 2015-2016 :**

- **16 avril** Tournoi de Hiersac-Angoulême (TH2)
- **24 avril** Simultané Mondial Semi-rapides (TH3 en 2 minutes)
- **21 et 22 mai** Festival du lambon – Niort Souché (TH2 et TH3 semi-rapides)
- **05 juin** Tournoi de Fouras (TH3)

Le week-end OLERON prévu à l'origine le 25 et 26 juin est annulé à cette date pour des problèmes de salle et reporté le week-end des 10 et 11 septembre 2016.

### **Calendrier 2016-2017 :**

En annexe est joint le projet prévisionnel de calendrier.

Voici les principales décisions qui ont été prises :

- L'après-midi de l'AG ne sera pas consacré à une formation aux outils informatiques car la nouvelle version de Sigles-Duplitop ne sera pas encore disponible et il a été jugé préférable d'attendre la livraison du nouvel outil avant de faire une formation. En conséquence, il sera joué les 2 parties du Simultané Fédéral lors de cet après-midi.
- En ce qui concerne les championnats départementaux, il a été procédé à 2 votes :
  - les championnats départementaux seront maintenus sous la forme d'un TH2 ( Pour 10 – Abstention 1 – Contre 6)

- les championnats départementaux continueront à ne pas sélectionner de joueurs pour la Finale du Championnat de France Individuel afin de ne pas prendre 4 places sur le quota attribué au Comité qui est de l'ordre de 12 places chaque année et qui sont distribuées lors du Championnat Régional ( Pour 10 – Abstentions 5 – Contre 1)
- les championnats départementaux 79 et 86 auront lieu dans la même salle, compte tenu du nombre réduit de participants.
- les responsables des championnats départementaux seront pour l'année à venir :
  - département 17 : Lucienne Niogret
  - départements 79 et 86 : Sandrine Chambaud
  - département 16 : Jean Dol
- La salle pour les tournois sur Angoulême sera : Ancienne auberge de jeunesse Place Bourguines 16000 Angoulême (28 places)

Certaines dates ne sont pas encore fixées par la Fédération pour 2017.

## **2/ Facturation TH :**

Lorsqu'un club organise un tournoi, la Fédération lui envoie une facture pour lui réclamer le montant de sa redevance.

Une redevance est également due au Comité, mais il arrive que les clubs oublient de la lui verser.

Par vote, il est demandé aux présidents de clubs s'ils sont d'accord pour l'instauration d'une facture émise par le Comité. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

## **4/ Point sur les défraiements arbitres et ramasseurs :**

Il est demandé aux clubs de se prononcer sur le système instauré : virement sur le compte du club et explication sur le montant effectuée par mail.

Comme cela convient, il est décidé de continuer cette procédure.

## **3/ Election du Bureau Directeur de la Fédération :**

La Présidente rappelle quelques règles liées à cette élection :

- Ce sont les présidents de Comité et de club qui votent. Chaque président de club doit demander l'avis à ses licenciés et la présidente du comité demande l'avis personnel de chaque président de club.
- le responsable d'un club de 5 à 20 licenciés dispose d'1 voix, de 21 à 40 licenciés dispose de 2 voix, de 41 licenciés ou plus dispose de 3 voix.
- Le président d'un Comité dispose de x voix, x étant calculé de telle sorte qu'il y ait 30 % de voix pour le Président de Comité et 70 % pour les clubs.
- Les votes se font uniquement par correspondance, les documents étant envoyés par la FFSc avant le 30 avril.

- L'enveloppe T doit arriver au plus tard le 31 mai.

Par vote à bulletin secret demandé par au moins 1 personne, la Présidente recueille les avis personnels des présidents de clubs présents entre les 2 listes présentées : Rousseau ou Panau.

Elle informera les clubs du résultat obtenu sur lequel elle s'appuiera pour voter en tant que Présidente de Comité.

### **5/ Questions diverses**

François Aubin demande si un club du Comité va se joindre aux 36 heures de Draguignan les 9 et 10 juillet prochain.

Marie-Odile Panau se propose pour gérer le centre s'il s'en ouvre 1.

Il aura lieu soit à La Rochelle (si une salle est disponible), soit à Dolus d'Oléron (salle disponible).

La séance est close à 12 H.